ÉCOLE L'ÉTINCELLE / TROIS-SAISONS

Centre de services scolaire des Découvreurs



Procès-verbal RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT LE MARDI 17 OCTOBRE 2023 À 19H00 HEURES LOCAL DE MUSIQUE DE L'ÉTINCELLE

Étaient présents : Jean-Nicolas Audet, parent

Geneviève Charest, parent

Steve Fortier, parent

Francis Mathieu-Grenier, parent

Fannie Pedneault, parent Lucie Robitaille, parent

Marjorie Arcand, personnel de soutien

Caroline Gignac, enseignante Geneviève Marcotte, enseignante Dominique Martel, enseignante Stéphanie Normand, enseignante

Était absente : Reine Victoire Kamyap, parent

Étaient également présentes : Isabelle Doré, directrice

Maude Lortie, directrice adjointe

Ordre du jour

- 1.1. Ouverture de la réunion
- 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Acceptation et suivis au procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023
- 1.4. Élection à la présidence et vice-présidence
- 1.5. Élection à la trésorerie
- 1.6. Rapports et documentation transmise :
 - 1.6.1 Direction de l'école
 - 1.6.2 Représentante au comité de parents
 - 1.6.3 Service de garde

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

- 1.7. Règles de régie interne Conseil d'établissement (document joint)
- 1.8. Calendrier des séances (document joint)
- 1.9. Formation des membres du CE (cliquer ici pour accéder aux capsules et aux fiches)

Écoute des capsules 1-2-3

Lectures fiches 1-2-3-4-16 et 23

- 1.10. Budget de fonctionnement du CE
- 1.11. Sorties et activités éducatives (document déposé sur place)
- 1.12. Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle (document joint)
- 1.13. Planification des contenus obligatoires en éducation à la sexualité (document déposé sur place)
- 1.14. Budget initial 23-24 (document joint)
- 1.15. Collecte Leucan Halloween
- 1.16. Déneigement passerelle

Points faisant l'objet d'une information

- 1.17 Correspondance
- 1.18 Questions des membres et du public
- 1.19 Levée de l'assemblée

C.E 23-24-01

1.1. Ouverture de la réunion

QUORUM

Un tour de table est réalisé avec l'intention de permettre une présentation de tous les membres du conseil d'établissement.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Doré fait la lecture de l'ordre du jour. Elle explique pourquoi elle assume la prise en charge de la réunion alors que les postes à la présidence seront mis en élection.

Le point 1.15 « Collecte Leucan Halloween » est aboli.

<u>C.E.003-23-24-01</u>	Il est proposé par Mme Geneviève Marcotte, appuyée par M Steve Fortier, d'adopter
	l'ordre du jour tel que modifié. – Adopté à l'unanimité

1.3. Acceptation et suivis au procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Les corrections suivantes sont apportées :

- 8.4 Ajouter des points aux phrases où il en manque.
- -Changer le point 8.5 pour 8.4.1.
- -8.11 : remplacer juin pour février.

<u>C.E.003- 23-24-02</u>	Il est proposé par Mme Geneviève Charest, appuyée par M Jean-Nicolas Audet,
	d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023 tel que modifié. –
	Adopté à l'unanimité

1.4. Élection à la présidence et vice-présidence

Mme Doré mentionne que le rôle de présidence doit absolument être assumé par un membre parent du conseil d'établissement. Il en va de même pour le rôle de vice-président et de trésorerie. Mme Doré précise le rôle de la présidence en nommant que cela consiste à préparer l'ordre du jour conjointement avec la direction. Le président se doit également d'assumer l'animation des séances en veillant au respect des règles de régie interne du conseil d'établissement. Mme Doré se propose comme présidente d'élection.

C.E.003-23-24-03	Il est proposé par Mme Lucie Robitaille d'élire Mme Geneviève Charest au poste de
	présidente du conseil d'établissement Adopté à l'unanimité

Mme Charest accepte le mandat de présidence.

C.E.003-23-24-04	Il est proposé par Mme Lucie Robitaille, d'assumer elle-même le poste de vice-
	présidence du conseil d'établissement. – Adopté à l'unanimité

Mme Robitaille accepte le mandat de vice-présidence.

1.5. Élection à la trésorerie

M Jean-Nicolas Audet se propose pour le poste de trésorier.

C.E.003-23-24-05	Il est proposé par M Jean-Nicolas Audet, d'assumer lui-même le poste de trésorier
	du conseil d'établissement. – Adopté à l'unanimité

1.6. Rapports et documentation transmis :

1.6.1 Direction de l'école

Mme Doré présente diverses informations.

- -Cette année, il y a un nouveau comité à l'école, le comité étudiant, qui est composé d'élèves du 3^e cycle année. Ce dernier s'occupe entre autres d'organiser des activités reliées aux différents temps forts de l'année.
- -La photo scolaire aura lieu le 27 octobre.

- -Pour fêter l'Halloween, différentes activités seront organisées et les élèves pourront se déguiser toute la journée.
- -Le premier bulletin sera disponible le 15 novembre (préscolaire à 5^e année).
- -Pour les élèves de 6^e année, la première communication sera disponible le 15 novembre.

1.6.2 Représentant au comité de parents

M Steve Fortier donne aux membres diverses informations qu'il a obtenues lors de la dernière rencontre du comité de parents. Il nous parle entre autres des différents taux de réussite et mentionne que le taux de diplomation est actuellement de 91,6% au centre de services scolaire des Découvreurs. De plus, il mentionne que des projets d'agrandissement d'établissements sont en cours et qu'il y aura construction d'une nouvelle école primaire dans les prochaines années. Finalement, il signale que le directeur général a abordé le sujet des mesures de contrôle, plus particulièrement dans le transport scolaire.

1.6.3 Service de garde

Aucune information à transmettre

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

1.7 Règles de régie interne Conseil d'établissement (document joint)

Mme Doré explique que le conseil doit se doter de règles de régie interne et que celles-ci sont toujours révisées en début d'année. Elle explique la distinction entre « approuver », « adopter » et « donner un avis ».

Elle donne ensuite des explications concernant certaines règles.

Certaines modifications sont apportées :

- -L'article 22 « séances virtuelles » est retiré du document.
- -Le mot « Amandées » est modifié par « Amendées »
- -Finalement, Mme Dominique Martel propose une modification à l'article 16, soit que dans le cas d'un vote par consultation électronique, les membres doivent communiquer leur décision en faisant « répondre à tous ».

	C.E.003-23-24-06	Il est proposé par M Francis Mathieu-Grenier, appuyé par Mme Geneviève
		Marcotte, d'adopter les règles de régie interne tel que modifié— Adopté à
L		l'unanimité

1.8 Calendrier des séances (document joint)

Les rencontres auront lieu à l'Étincelle selon le calendrier proposé.

Concernant la séance du 20 février, le mot « mercredi » doit être modifié par « mardi ».

C.E.003-23-24-07

Il est proposé par M Steve Fortier, appuyé par Mme Dominique Martel, d'adopter le calendrier des séances tel que modifié. – Adopté à l'unanimité

1.9 Formation des membres du CE

Mme Doré explique que depuis quelques années, les nouveaux membres doivent suivre une formation obligatoire qui consiste en la lecture de fiches thématiques et l'écoute de capsules vidéo préparées par le ministère de l'Éducation. À chaque séance, en fonction des sujets qui sont à l'ordre du jour, des fiches et des capsules seront sélectionnées. Il y aura toujours un moment prévu à l'ordre du jour pour répondre aux questions des membres en lien avec celles-ci. Les membres qui ont déjà reçu la formation peuvent relire au besoin les fiches ou réécouter les capsules.

1.10 Budget de fonctionnement du CE

Mme Doré explique que le CE reçoit une allocation de fonctionnement, soit un montant de 659\$. Ce montant peut servir à payer par exemple des frais de collations, de déplacement, de représentation ou d'inscription à une formation. Ce budget sert également à payer des frais de gardiennage conformément à ce qui est prévu dans les règles de régie interne.

1.11 Sorties et activités éducatives (document sur place)

Mme Doré présente les différents projets d'activités et de sorties éducatives ainsi que les mesures ministérielles qui permettent leur réalisation. Cette année, le conseil d'établissement a autorisé qu'un montant maximal de 20\$ soit facturé aux parents. Pour les activités facturées aux parents, 85% de ces derniers devront être en accord avec celles-ci. Comme certains niveaux n'ont pas encore effectué le sondage, la direction s'engage à s'en assurer avant que la sortie ait lieu.

C.E.003-23-24-08	Il est proposé par Mme Stéphanie Normand, appuyée par M. Francis Mathieu-
	Grenier, d'approuver les activités et sorties éducatives telles que proposées. –
	Approuvé à l'unanimité

1.12 Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle (document joint)

Mme Doré explique qu'à chaque année, des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle sont vus en classe au 3^e cycle. Le conseil doit approuver la planification de ces différents contenus. Elle présente les thèmes retenus par chaque degré.

C.E.003-23-24-09	Il est proposé par Mme Fannie Pedneault, appuyée par Mme Geneviève Marcotte,
	d'approuver la planification des contenus en orientation telle que discutée. –
	Approuvé à l'unanimité

1.13 Planification des contenus obligatoires en éducation à la sexualité (document sur place)

Le ministère de l'Éducation prévoit que soient enseignés à chaque degré au primaire des contenus obligatoires en éducation à la sexualité. Le choix des thèmes prévus à chaque degré est prescriptif par le Ministère. Le CE doit, quant à lui, approuver la planification prévue de chacun de ces thèmes tout au long de l'année scolaire. Une fois la planification approuvée, la direction en informe l'ensemble des parents.

C.E.003-23-24-10

Il est proposé par Mme Fannie Pedneault, appuyée par Mme Lucie Robitaille, d'approuver la planification des contenus obligatoires en éducation à la sexualité tel que discuté. — Approuvé à l'unanimité

1.14 Budget initial 23-24 (document joint)

Mme Doré explique aux membres qu'ils ont la responsabilité d'adopter le budget initial de l'école pour 2023-2024. Elle explique les différentes sources de revenus en fonction des catégories budgétaires. Un comparatif est établi avec le budget initial 22-23 et Mme Doré explique les différentes variations. Elle précise également les différentes dépenses qui sont prévues toujours en fonction des revenus disponibles. Voir le document joint.

C.E.003-23-24-11

Il est proposé par M. Steve Fortier, appuyé par Mme Lucie Robitaille, d'adopter le budget initial 23-24 tel que discuté. – Adopté à l'unanimité

1.15 Déneigement passerelle

Mme Charest informe le CE des dernières démarches du conseil de quartier de l'aéroport concernant le déneigement de la passerelle. Messieurs Deveault et Martel se sont présentés au conseil municipal et on leur a mentionné que le dossier était encore en analyse dans le cadre de la révision du protocole de déneigement de la ville de Québec. À la suite de cette réponse, Messieurs Deveault et Martel désirent aller rencontrer le propriétaire de la voiture qui empiète sur le territoire de la passerelle pour l'entretenir sur le sujet. Finalement, Mme Doré mentionne que comme la ville a accepté de situer un brigadier à la sortie de la passerelle, cette dernière fait logiquement partie du corridor scolaire.

Points faisant l'objet d'une information

1.16 Correspondance

Aucune correspondance

1.17 Questions des membres et du public

Aucune question

1.19 Levée de l'assemblée

<u>C.E.003-23-24-12</u>	L'assemblée se termine à 21h. Il est proposé par Mme Geneviève Marcotte, appuyé	I
	par M Steve Fortier de lever l'assemblée– Adopté à l'unanimité	

Geneviève Charest Présidente Isabelle Doré Directrice